



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Vesoul, le

Préfecture

Secrétariat général

Direction des collectivités
territoriales et de la
coordination
interministérielle

Bureau de la coordination
interministérielle

Affaire suivie par
Emilie SCHUMMER
Tél. 03 84 77 71 45

Compte-rendu de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets dangereux de Vaivre-Pusey

Mardi 12 septembre 2017 à 09 h 30

Cette réunion présidée par Mme Sandrine ANSTETT-ROGRON, secrétaire générale de la préfecture, représentant la préfète de la Haute-Saône, s'est tenue sur le site de l'installation de stockage de déchets dangereux de Vaivre-Pusey.

• **Etaient présents :**

- au titre du collège "administrations de l'Etat"

Mme Anne MARCEIX, service des sécurités de la préfecture,
M. Eric FLEURENTIN, chef de l'UD Haute-SAÔNE – Centre Sud Doubs – site de Vesoul,
M. Benoît SCHIPMAN, UD Haute-Saône - Centre et Sud Doubs - Site de Vesoul ;

- au titre du collège "collectivités territoriales"

Mme Annick GUILLAUMOT, 1^{ère} adjointe au maire de Chariez,
Mme Nadine MUNIER, maire de Vaivre-et-Montoille,
M. Alain CARMANTRAND, maire de Charmoille,
M. Philippe COMBROUSSE, maire de Montigny-lès-Vesoul,
M. René RIGAUDIE, maire de Pusey,
M. Alain BOUDOT, vice-président, représentant le président de la communauté d'agglomération de Vesoul.

- au titre du collège "exploitants"

Mme Florence BRUYAT-KORDA, directrice d'exploitation SUEZ,
Mme Céline HOLDRINET, responsable du centre de stockage de déchets dangereux de Vaivre-Pusey,
Mme Sandra BILLERY, responsable du laboratoire de l'ISD de Vaivre-Pusey,
M. Paul-David SERENI, responsable projet SUEZ ;



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr

- au titre du collège "riverains ou associations de protection de l'environnement"

M. Dominique GILLET, représentant la Fédération de Pêche 70,
M. Gaston VUILLEMOT, riverain, domicilié à Pusey ;

- au titre du collège "salariés de SUEZ"

Mme Catherine BOURLIER, assistante administrative,
Mme Christel MARTIN, employée d'accueil,
M. Nicolas VIRET, responsable usine ;

- au titre des personnalités qualifiées

Mme Marie-Ange GRIMONPONT, SDIS 70,
Mme Anne ROBIN, chambre d'agriculture ;

• Assistaient également à cette séance :

M. Michel CHARLES, 2^{ème} adjoint au maire de Vaivre-et-Montoille,
M. Marc JOUQUELET, 1^{er} adjoint au maire de Charmoille,
M. Jean-Jacques POLIEN, 3^{ème} adjoint au maire de Pusey,
Mme Emilie SCHUMMER, bureau de la coordination interministérielle, chargée du secrétariat.

• Absents excusés :

Mme Laure FONTAINE, représentant l'ADEME,
M. le président de la Ligue de protection des oiseaux ;

Mme la secrétaire générale ouvre la séance en remerciant les membres présents d'avoir répondu à l'invitation de la préfète, ainsi que les représentants de SUEZ pour leur accueil dans les locaux du site de Vaivre. Elle souhaite la bienvenue à Mme BRUYAT-KORDA, nouvelle directrice d'exploitation SUEZ.

L'ordre du jour de la commission de suivi de site est rappelé :

- I. Rapport d'activité 2016 de l'ISDD de Vaivre-Pusey,
- II. Bilan de l'inspection DREAL effectuée le 13 avril 2017,
- III. Porter à connaissance concernant l'élargissement de la zone de chalandise de réception des déchets et la modification des conditions d'exploitation de la plateforme de traitement des matériaux,
- IV. Visite du site.

Les différents points de l'ordre du jour sont développés de façon détaillée dans le document élaboré par SITA FD et remis à chacun des membres présents.

La présentation en est faite principalement par Mme HOLDRINET, responsable du site.

**_*_*_*_

I. Rapport d'activité 2016 de SITA FD

L'exposé repose sur les points suivants :

- les tonnages traités : 33 064 tonnes (en baisse au regard des tonnages 2015), dont 19 039 tonnes (environ 58 %) en stockage direct et 14 025 tonnes (environ 42 %) en stabilisation ;
- l'origine géographique des déchets dangereux : 49 % proviennent du Grand Est et 29 % de la région Bourgogne Franche-Comté ;
- le contrôle des déchets : 6 887 certificats d'acceptation ont été délivrés en 2016 ; 80 anomalies ont été relevées ;
- les résultats d'analyses des eaux de surface, des eaux souterraines et d'air : aucun dépassement de seuils ;
- l'alvéole en exploitation en 2016 ;
- la qualité, l'environnement et la sécurité : renouvellement des certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS1800, aucun accident environnemental, un accident avec arrêt pour un conducteur d'engin ;
- les relations extérieures : environ 130 visiteurs (étudiants, clients industriels, élus du conseil municipal de Vaivre-et-Montoille) ;
- travaux effectués sur le site en 2016-2017.

A l'issue de cette présentation, Mme MUNIER (maire de Vaivre-et-Montoille) remercie les représentants de SUEZ pour la visite et indique rester vigilante à la sécurité du site. Elle s'interroge sur la périodicité des analyses de l'air.

M. FLEURENTIN indique qu'il n'y a aucun problème de rejets dans l'air et rappelle qu'une analyse est prescrite tous les 2 ans à l'exploitant.

II. Rapport de la visite d'inspection effectuée le 13 avril 2017 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

La présentation en est faite par M. SCHIPMANN, conformément au document joint en annexe et repose sur les points suivants :

- suites données à l'inspection du 24 mai 2016 ;
- le contrôle par sondage sur la gestion des déchets ;
- le programme d'autosurveillance sur le volet air : les résultats des analyses (annexés au présent compte-rendu) se situent bien en dessous des valeurs issues de l'évaluation des risques sanitaires ;
- le point de situation des travaux associés à l'extension et à la dérogation.

III. Porter à connaissance concernant l'élargissement de la zone de chalandise de réception des déchets et la modification des conditions d'exploitation de la plateforme de traitement des matériaux

La présentation en est faite par M. SERENI.

Ce projet de modification porte sur :

- l'élargissement de la zone d'origine des déchets admis à certaines régions de pays voisins (nord Italie, sud Allemagne, Suisse, Autriche) ;
- la modification de la plateforme "terres polluées" pour proposer des outils de traitement plus adaptés au marché : nouveau procédé de traitement biologique (maîtrisé par le groupe SUEZ) permettant de ré-utiliser les terres par la suite.

Mme MUNIER et M. JOUQUELET s'interrogent sur l'objectif de cette demande d'élargissement de la zone géographique d'origine des déchets. Ils estiment que ces pays devraient être maître de leurs déchets. Ils s'inquiètent également d'une éventuelle extension du site si la capacité de stockage est atteinte.

M. SERENI indique qu'effectivement l'Allemagne ne dispose pas de toutes les solutions pour traiter ses déchets. En matière d'export de déchets, la traçabilité est beaucoup plus importante (le pays d'origine devant faire une demande officielle à l'Etat Français...).

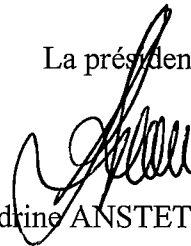
Mme HOLDRINET ajoute par ailleurs que les 40 000 tonnes de déchets annuels autorisés sont difficilement atteignables, les industriels pensant davantage à valoriser leurs déchets qu'à les éliminer. Elle confirme également l'objectif de maintenir la priorité aux déchets produits par la région Bourgogne Franche-Comté ou les régions voisines.

M. FLEURENTIN précise que ce dossier est en cours d'instruction, conformément à la réglementation en vigueur.

Aucune remarque ou question complémentaire n'est exprimée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30 et suivie d'une visite du site pour les membres le souhaitant.

La présidente



Sandrine ANSTETT-ROGRON.